



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-28760027-20230620-2023-DEL-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-061

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi vingt juin deux-mille-vingt-trois à 14h31, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président démissionnaire, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président nouvellement élu.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Michel BARBIER, Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Jean-Marc VASSE Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

OBJET : MISSION OBLIGATOIRE – ANIMATION DE L'EMPLOI – NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION DONNEES SOCIALES – SIGNATURE – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 231-4,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 2017 autorisant la signature de la convention bilatérale entre le CdG76 et le CIG Grande Couronne afin de définir les règles d'utilisation du nouvel outil de recueil du bilan social ainsi que la participation annuelle associée à sa mise à disposition,
- Vu le projet de convention joint au présent rapport.



Monsieur le Président cède la parole à Madame Marie-Françoise LOISON, 2^{ème} Vice-Présidente du Centre de Gestion, qui rappelle que pour faciliter l'établissement obligatoire du rapport social unique (RSU) de l'ensemble des collectivités et établissements publics de leur ressort, les Centres de Gestion mettent à disposition de ces collectivités une application web développée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en lien avec un éditeur.

L'utilisation de cette application fait l'objet d'un conventionnement entre chaque Centre de Gestion et le CIG Grande Couronne.

Madame LOISON précise que l'article 2 du décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 a rendu obligatoire le renseignement des données sociales de l'ensemble des collectivités par le biais de ce portail numérique mis à disposition par les Centres de gestion, cette application web étant dénommée « Données Sociales ».

Initialement mis en place par un groupe de travail regroupant plusieurs Centres de Gestion, cet outil contribue à une rationalisation des données sociales et permet de mettre à disposition des collectivités des synthèses automatisées sur plusieurs thématiques. En cela, il constitue un bon outil pour aider les collectivités dans leur pilotage RH et la mise en œuvre de leurs lignes directrices de gestion. C'est également à partir de l'application que le Centre de Gestion alimente l'observatoire normand de l'emploi et édite les publications tel le « Focus de l'emploi ».

Madame LOISON rappelle que, lors de sa séance du 14 décembre 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la signature de la convention avec le CIG Grande Couronne pour une durée de cinq années, soit jusque fin 2022. Après avoir remis en concurrence le marché de maintenance de l'application, le CIG Grande Couronne propose une nouvelle convention aux Centres de Gestion moyennant un coût de 3 393 € TTC par an, soit 16 965 € sur la période de 5 ans.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame LOISON entendue, le Conseil d'Administration autorise la signature de la nouvelle convention annexée au présent rapport, pour la mise à disposition de l'application web « Données Sociales » pour une période de 5 ans.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON